

5^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026 à 10 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation :
le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
et le samedi vingt-et-un mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joeëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Valérie DEULLY, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Muriel CATALA, Franck REBOULET, Maxime LACROIX.

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Maxime LACROIX est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Désignation des conseillers communautaires

Vu l'article L273-11 du code électoral,

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant l'élection du maire et des adjoints,

Monsieur le Maire rappelle :

- Que le nombre de conseillers communautaires a été fixé à un siège et un remplaçant,
- Que nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal. Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci,
- Que les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Ainsi, le Maire sera toujours désigné conseiller communautaire titulaire et le 1^{er} adjoint sera son suppléant.

Le Conseil Municipal prend donc acte à l'unanimité que Monsieur Laurent NADAL, Maire, sera conseiller communautaire titulaire et Monsieur Antoine PLUTINO, 1^{er} adjoint, son suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

Le Maire
Laurent NADAL

